



SOLIDAIRES 06

BULLETIN N°3 A NOTRE COLLEUE ET AMIE CHRISTINE LEO.

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS, CRISE ECONOMIQUE ET POLITIQUE FISCALE : EFFETS PAPILLONS SUR LES ACCUEILS

La crise économique et les mesures fiscales de plus en plus complexes et contraignantes génèrent une demande croissante de la part des contribuables. Les demandes de délais de paiement et le recours gracieux de plus en plus nombreux se traduisent souvent par des refus et attisent une colère grandissante.

1^{er} problème: Les points d'entrée des usagers sont multiples : téléphone, courriels, Gaia, et réception. A partir de là un problème se pose : ce sont bien souvent les mêmes agents en nombre insuffisant qui doivent répondre à toutes ces demandes, tout en devant assumer les tâches incompressibles de gestion (relance IR, assiette TH, SPL, etc.) Le constat et le résultat sont amers : saturation du standard, difficultés à répondre rapidement aux courriels et messages Gaia.

1^{er} effet papillon : les files d'attente ne cessent de s'allonger et l'agressivité des contribuables augmente.

2^{ème} problème : les suppressions d'emplois successives conduisent nombre de postes comptables à demander des demi-journées ou des journées de fermeture supplémentaires car ils n'arrivent plus à faire face à leurs missions.

2^{ème} effet papillon : les usagers, trouvant portes closes dans les trésoreries, se redirigent, passablement énervés, vers les SIP et accentuent la surcharge de travail.

Par ailleurs, pour les trésoreries non rattachées à des SIP, les usagers ne comprennent pas que les demandes de délai de paiement ne peuvent être traitées lors de leurs démarches auprès des SIP.

3^{ème} problème : la DG a prétexté la création des centres de prélèvement services pour transférer ou supprimer des emplois dans les SIP ou les trésoreries.

3^{ème} effet papillon : Faute d'emplois suffisants dans les CPS (souvent injoignables au téléphone) les usagers se déversent sur l'accueil de proximité ou sur les services.

Conclusion : les accueils servent de “ défouloir ” de toutes les rancœurs, frustrations et colères des usagers. Les situations conflictuelles explosent, les insultes et les incivilités jusqu'à présent exceptionnelles deviennent monnaie courante, au point que leur gestion devient de plus en plus compliquée pour les personnels d'encadrement. Les agents sont à cran et la situation devient explosive.

Pour Solidaires Finances Publiques, le premier devoir de l'Etat employeur est de protéger l'intégrité et la santé des agents.

L'Etat doit affecter les effectifs nécessaires dans les accueils pour répondre aux attentes légitimes des citoyens, mais il doit plus généralement donner les moyens humains nécessaires au bon accomplissement des missions dans l'ensemble des services, pour ne pas mettre en péril ses agents !

Solidaires Finances Publiques invite les agents à ne pas hésiter à remplir les fiches de signalement en cas d'agressions, quelque soit leur forme (physiques ou verbales).

LA FACE LOCALE DE L'AUSTERITE !!!

A l'heure où le gouvernement accentue sa politique d'austérité (annonces masquées de nouvelles suppressions de postes aux finances), poursuit le gel du point d'indice et détériore les conditions de travail par des restrictions budgétaires, la direction locale ergote à chaque instant et cherche à faire des économies sur le dos des agents.

Assez des économies de bouts de chandelle qui même additionnées représentent trois fois rien mais détériorent sans cesse nos conditions de travail !

Assez de ces mesures qui font fi des procédures fiscales (affranchissement !), qui nous font travailler dans de mauvaises conditions (chauffage, climatisation ...), sans même les moyens d'assurer nos missions (manque de papier, d'imprimés, d'imprimantes).



Pourtant d'autres choix sont possibles : 90 milliards de déficit budgétaire à rapprocher des 70 milliards de fraudes fiscales et des 20 milliards de cadeaux fiscaux au patronat (CICE ...) !

Et mention spéciale à propos de la campagne IR : avancée d'une grosse semaine par rapport à l'an passé. Les informations ne sont arrivées qu'au compte-gouttes aux collègues alors que l'accueil (téléphone, physique) avait déjà débuté.

Cerise sur le gâteau, les agents des SIP doivent effectuer des informations pour s'auto-former (bonjour la qualité de l'enseignement) le tout pour promouvoir de nouveaux outils informatiques de flicage (Gest-Part) et la déclaration Internet ! ! ! Ou comment scier la branche sur laquelle nous sommes assis.

Nous ne sommes pas des VRP !

Nous sommes des agents des finances publiques au service de l'état et des contribuables.

***Ignorer un problème
est encore le plus sûr moyen
de le résoudre.***



COMPTE RENDU CHS-CT

Deux réunions CHS-CT (comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail) se sont tenues les 14 et 17 avril derniers avec des thèmes cruciaux sur le fonctionnement des services, ci-joint dans les ordres du jour.

Les points les plus sensibles ayant occasionné le plus de débats ont été :

- Les horaires d'ouverture sur les sites de Nice Cadéi, Cannes et Nice Paillon.
- Le PRS avec le transfert des procédures collectives et son impact sur le déménagement de certains collègues du pôle patrimonial.
- Les PAP (plan Annuel De Prévention) et les DUERP.

Concernant le 1er point, les échanges ont été très virulents et nous avons demandé à ce que les horaires ne soient pas changés et que la seule solution pérenne envisageable pour Solidaires Finances Publiques serait un redimensionnement du service et des créations d'emplois.

En effet, une ouverture de l'accueil de 9h30 à 15h30 en continu serait pour nous un préalable à l'ouverture de tout le site de Cadéi car il est purement et simplement impossible de fonctionner avec 3 " flux horaires " différents avec le nombre insuffisant d'agents dédiés à l'accueil. Cette expérimentation est pour Solidaires Finances Publiques une atteinte " inadmissible " à nos acquis sociaux que sont les horaires variables. (La direction a créé Cadéicharge à elle à trouver des solutions adaptées) .

Le directeur a fait preuve de modération en annulant le protocole accueil, mais a proposé quand même une expérimentation à compter de mi-août.

Dans l'éventualité où cette dernière serait maintenue, nous saisissons le CTR (comité Technique de Réseaux) piloté par le Directeur Général,

Nous ne pouvons admettre que la sécurité d'un bâtiment comme Cadéi ne soit pas optimale et avons fait remonter nos doléances en CHS-M (Comité Hygiène et Sécurité Ministériel) et à la Direction Générale pour suite à donner.

Nous avons également dénoncé les mêmes problématiques pour les sites de Cannes et de Nice Paillon.

Concernant le 2ème point sur le PRS, le sujet des procédures collectives a été abordé et nous avons vigoureusement fait savoir à notre direction locale la difficulté voire l'impossibilité de mettre en

œuvre une telle réforme à effectif constant. Cela relève pour nous d'une aberration étant donné le travail d'ores et déjà réalisé par nos collègues.

Dans la nouvelle organisation de la direction 5 agents seront dédiés 4B et 1A. Ces agents seront en charge de 200 dossiers pour le flux et 400 dossiers pour le stock et seront dans 3 bureaux au 7^{ème} étage.

Pour les procédures collectives déjà en charge au PRS il restera toujours 1 agent ½ pour gérer le flux et le stock (entre 550 et 600 dossiers). Il y a donc bien là un grave problème.

Il semblerait qu'un grand nombre de collègues auraient demandés leur mutation avec pour conséquence une perte de la technicité spécifique à ces postes.

Solidaires finances publiques dénonce cet état de fait qui se traduit par un désintérêt des agents pour leur travail dû aux conditions déplorables auxquelles ils sont soumis.

L'impact sur le pôle patrimonial est donc que les 3 collègues FI du 7^{ème} étage seront relogés au 6^{ème} étage . Les collègues auront donc à partager un espace de plus en réduit.

Ensuite le PAP nous a été présenté par la DDFIP 06. Ce document émane d'une synthèse des DUERP des services du département et la direction se doit d'y répondre le plus favorablement possible en indiquant les actions à mener.



Les chefs de service ont retranscrit les doléances des agents selon leur sensibilité et leur état d'âme.

Le DUERP, dans bon nombre de services, ne reflète pas la réalité du terrain.

Nous l'avons constaté à maintes reprises lors de nos visites de sites et nous l'avons dénoncé à la direction locale.

Nous avons pu constater que le budget directionnel se réduit comme peau de chagrin. Ainsi, le directeur a confirmé ne pouvoir effectuer tous les travaux et/ou réparations pour une tenue correcte de notre parc immobilier.

La preuve en est, la direction a ponctionné sur le budget du CHS-CT pour tout ce qui concerne l'hygiène, la sécurité et la santé des agents au quotidien.

. Nous sommes mobilisés sur ces dossiers et continuons les actions



**SOLIDAIRES : FIDELIS ET DETERMINES,
COMBATTONS**

**FINANCES : PRIMES ET RECONNAISSANCES,
RECLAMONS**

**PUBLIQUES : ETAT, RENFORCE TES
MISSIONS**

FLASH SUR LE COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 22 MAI

LE TABLEAU DE BORD DE VIELLE SOCIALE : mis en place dans le 06 à titre expérimental en 2011, fait ressortir qu'entre 2012 et 2013, les conditions de vie au travail se sont aggravées, augmentation du nombre de jours de congé maladie de courte durée, augmentation des jours de congés mis en compte épargne temps et écrêtement de plus en plus nombreux. Pour Solidaires Finances Publiques 06 cette dégradation résulte des importantes et insupportables suppressions d'emplois. Le seuil de rupture est désormais atteint....

GESTION DES PROCEDURES COLLECTIVES : le déplacement de la gestion des procédures collectives s'effectuera à effectif constant. Cette cellule de 6 emplois B ou C et d'un A d'encadrement se mettra en place à compter du 01/09/2014. SFP 06 s'inquiète d'une sous-évaluation des charges de service réellement transférées et sur l'opportunité d'adosser une nouvelle cellule à un service PRS dont les difficultés de fonctionnement sont connues.

BUDGET 2014 : Un plan d'économies qui oblige à dégager de nouvelles sources : Une cellule de réduction des coûts sera mise en place, chargée de faire remonter les bonnes pratiques. Solidaires Finances Publiques 06 a voté contre ce budget au motif qu'il est en diminution constante d'année en année.



QUESTIONS DIVERSES : Un emploi a été transféré de la trésorerie de BAR SUR LOUP au service produits divers du Pôle gestion publique.

Nous avons fait part des craintes exprimées par les personnels sur la fusion éventuelle des trésoreries de Bar sur Loup et de Vence. Solidaires Finances Publiques s'est inquiété de la mise en place de la formalité fusionnée aux donations comportant des biens immeubles au niveau du service de la publicité foncière. La direction a affirmé que les applications informatiques ont été mises au niveau et que la formation sera assurée avant fin juin (affaire à suivre...)

Selon la direction, la campagne IR s'est bien déroulée. Le directeur apprécie la voie « kiss and fly » mise en place devant le CFP cadéi. Ce n'est pas notre sentiment.....

Nous avons fait part à la DDFIP06 de notre inquiétude concernant les futurs régimes indemnitaires des corps fusionnés.

Prime de sujétions des agents exerçant des fonctions d'accueil (le 22/05/2014)

La note RH-1A 2014/05/2914 du 14 mai 2014, dont les services RH ont été destinataires, détaille le dispositif de la prime d'accueil 2014 d'un montant compris entre 50 € et 400 € qui sera mise en paiement en juin 2014.

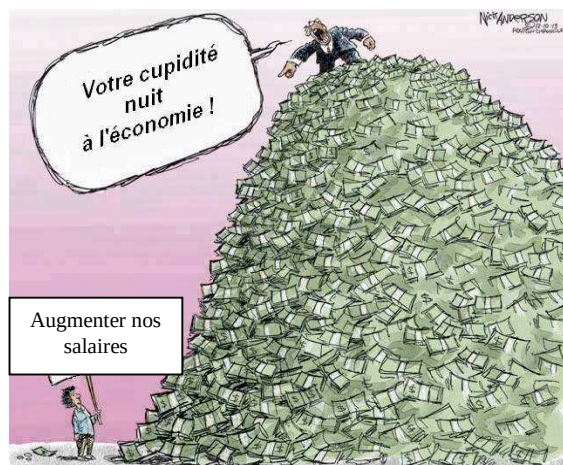
Elle en définit les bénéficiaires :

Les agents de catégorie B et C affectés dans les services recevant le public et ayant exercé en 2013 de façon permanente les missions d'accueil physique généraliste dans les SIP, les SIP-SIE, les SIE et l'ensemble des trésoreries y compris les trésoreries mixtes, les trésoreries municipales et SPL, les trésoreries hospitalières, les trésoreries amendes, les trésoreries HLM et les paieries régionales ou départementales, les services communs ou l'accueil au sein des DRFIP ou des DDFIP . Elle précise que sont également concernés :

- les personnels de renfort (EDRA, EMR) affectés sur les missions d'accueil physique généraliste en permanence sur un ou plusieurs sites au cours de l'année 2013 ;
- les agents ayant assuré les missions d'accueil pendant un remplacement de longue durée (congé de maternité, congé de longue maladie, congé de formation professionnelle) ;
- les remplaçants habituels des agents à temps partiel pendant les jours de temps partiels ;
- les agents assurant habituellement les missions d'accueil qui ont perçu l'ACF caissier en tant que remplaçant ou caissier non titulaire ;
- dans la mesure où ils ont assuré l'accueil physique généraliste en permanence, les agents mutés et/ou partis à la retraite sont éligibles à la prime d'accueil jusqu'à la date de leur départ.

Sont donc exclus :

- les personnels de catégorie A ;
- les agents (y compris les personnels de renfort EDRA ou EMR) n'ayant participé que ponctuellement à l'accueil lors des pics de charge ou pendant des congés de courte durée de leurs collègues (congés annuels, congé ordinaire de maladie continu inférieur à 1 mois) ;
- les agents exerçant une mission d'accueil spécialisée : agents des SPF, des PRS des CDIF et de l'enregistrement sauf s'ils exercent sur des sites isolés ne comportant que des CDIF et/ou SPF, et l'accueil physique généraliste ;
- les caissiers titulaires bénéficiaires de l'ACF caissier au titre de 2013 à 100 %. Par contre, lorsque le service est organisé sans caissier titulaire et que plusieurs agents assurent à tour de rôle et simultanément les fonctions de caissier et d'accueil, les agents participant à l'accueil sont éligibles au dispositif.



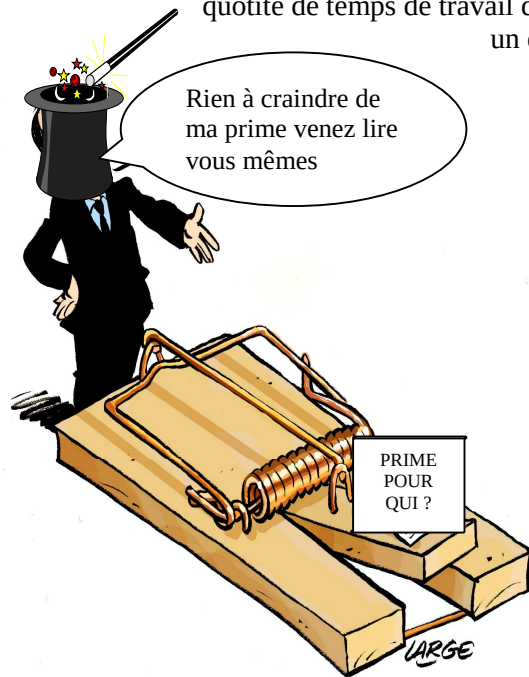
Le montant de la prime accueil est donc fixé à 400 € bruts annuels pour un agent exerçant les missions d'accueil à temps plein sur l'ensemble de l'année sans pouvoir être inférieure à 50 € par agent éligible au dispositif.

Les modalités de liquidation de la prime varient selon qu'il s'agisse d'un accueil en équipe dédiée ou tournante, d'un poste ouvert au public moins de cinq jours par semaine.

Dans le cas d'une organisation en équipe dédiée (les agents sont affectés sur un poste accueil), la prime est liquidée en fonction de la quotité de temps de travail de l'agent : elle sera par exemple de 343 € pour un temps partiel à 80 %.

Dans le cas d'une organisation en équipe tournante (les fonctions d'accueil sont assurées à tour de rôle par des agents qui exercent par ailleurs d'autres fonctions au sein de la structure), la prime est liquidée forfaitairement pour chaque agent en fonction du nombre

d'emplois d'accueil recensé, rapporté au nombre d'agents y participant. Il n'est pas tenu compte de la quotité de temps de travail de l'agent. Si par exemple 4 agents assument à tour de rôle un emploi d'accueil, chacun percevra 100 €.



Pour les postes comptables ouverts au public moins de 5 jours par semaine, la prime d'accueil est liquidée sur la base du temps d'ouverture du poste comptable et il n'est pas tenu compte de la quotité de temps de travail de l'agent.

La prime accueil des agents ayant cessé leurs fonctions en 2013 est liquidée au prorata du temps d'activité de l'agent sur 2013.

Solidaires Finances Publiques a vivement protesté d'une part contre les conditions et le contexte dans lesquels l'annonce de cette prime a été faite et d'autre part le périmètre d'attribution retenu et sur le montant trop faible compte tenu des sujétions. Il n'est pas possible à ce stade d'entrer dans le détail de chaque situation particulière et d'indiquer de manière précise à chaque agent concerné ce qu'il percevra effectivement. Un prochain groupe de travail national est prévu en septembre pour discuter du périmètre d'attribution pour la prime de 2015 sur l'exercice 2014.

L'administration nous a opposé une fin de non-recevoir sur les modalités 2014 sur l'exercice 2013, l'enveloppe dédiée est bloquée étant utilisée en totalité.



http://solidairesfinancespubliques.fr/agt_adh/adhesion/adhesion.htm

http://solidairesfinancespubliques.fr/lists_notif/?p=subscribe&id=2

Nous vous rappelons les dates des CAPL dans le Département afin de vous donner la plus grande lisibilité

Appel de notation :
- cadre C : 17 juin 2014
- cadre B : 19 juin 2014
- cadre A : 24 juin 2014

Mutation :
- cadre C : groupe de travail le 23 juin puis CAPL le 26 juin
- cadre B : groupe de travail le 10 juillet puis CAPL le 11 juillet
- cadre A : groupe de travail le 3 juillet puis CAPL le 4 juillet

- Les dates limites pour les demandes de mutation (fiches de vœux et de souhaits) sont les suivantes :
- cadre C : 3 juin 2014
- cadre B : 4 juillet 2014
- cadre A : 27 juin 2014

Afin de vous aider au mieux dans vos démarches, nous vous invitons vivement à prendre contact avec nous, soit en passant directement au local syndical au 5ème étage à Nice Cadéi, téléphone : 0492094588 / 0671000322 / 0649690781. Permanences syndicales au local : lundi mardi, jeudi, vendredi après midi, cependant nous restons joignable par mail, ou portables tout au long de la journée.

- Pascal Mandine : Secrétaire Départemental Tel/ 0671000322 pascal.mandine@dgfip.finances.gouv.fr
- Nicolas Ezzahi : Secrétaire adjoint Tel/ 0649690781 nicolas.ezzahi@dgfip.finances.gouv.fr
- Danielle Grosso : Secrétaire adjoint danielle.grosso@dgfip.finances.gouv.fr
- Marie Laurence Pouget : Trésorière marie-laurence.pouget@dgfip.finances.gouv.fr
- Eliane Parenteau : Trésorière adjointe eliane.parenteau@dgfip.finances.gouv.fr

Soit en contactant vos élus siégeant en CAP :

- CAP A : Bruno Ferrand, Guy Chiquet, Alain Nigon (expert)
- CAP B : Marie Brigitte Larobe, Patrick Bureau, Isabelle Carquet (expert)
- CAP C : Nicolas Ezzahi, Therese Labeur, Eliane Parenteau, Catherine Bitzer (expert)

Les visites de sites à venir :

Dans le but de rester au contact et au plus proche des collègues de tout le département, l'équipe de Solidaires Finances Publiques 06 va se déplacer sur tous les sites de notre DDFIP .

Ce sera pour vous et pour nous un moment privilégié afin d'échanger sur des thèmes divers et variés tels les appels de notation, les mutations, ... et aussi et surtout sur vos conditions de vie au travail.



**Vous trouverez ci-joint le tableau
organisationnel des visites faites et
programmées :**

TRESORERIE BAR SUR LOUP	LUNDI 12 MAI MATIN
CFP GRASSE	LUNDI 12 MAI APRES-MIDI
RECETTE DES FINANCES GRASSE	LUNDI 12 MAI MATIN
CFP ANTIBES	LUNDI 12 MAI APRES-MIDI
TRESORERIE VENCE	MARDI 13 MAI MATIN
TRESORERIE SAINT LAURENT DU VAR	MARDI 13 MAI APRES-MIDI
CFP CAGNES SUR MER	MARDI 13 MAI JOURNEE
CFP NICE PAILLON	VENDREDI 16 MAI MATIN
TRESORERIE NICE CENTRE HOSPITALIER	VENDREDI 27 JUIN APRES MIDI
TRESORERIE NICE MUNICIPALE	VENDREDI 16 MAI APRES- MIDI
TRESORERIE PUGET THENIERS	LUNDI 26 MAI MATIN
TRESORERIE ROQUEBILIERE	LUNDI 26 MAI MATIN
TRESORERIE LEVENS	LUNDI 26 MAI APRES-MIDI

TRESORERIE VALLAURIS	MARDI 27 MAI MATIN
CFP LE CANNET	MARDI 27 MAI JOURNEE
CFP VALBONNE	MARDI 27 MAI JOURNEE
TRESORERIE TENDE	MARDI 3 JUIN MATIN
TRESORERIE BREIL SUR ROYA	MARDI 3 JUIN APRES-MIDI
TRESORERIE L'ESCARENE	JEUDI 5 JUIN MATIN
TRESORERIE CONTES	JEUDI 5 JUIN APRES-MIDI
TRESORERIE VILLEFRANCHE	MARDI 6 JUIN MATIN
DIRECTION ACKERMANN/CLEMENCEAU	MARDI 10 JUIN JOURNEE
CFP NICE CADEI	JEUDI 3 et 5 JUIN JOURNEE
DIRECTION RUE DELILLE	VENDREDI 13 JUIN JOURNEE
CFP / TRESORERIE MENTON	LUNDI 16 JUIN JOURNEE
TRESORERIE NICE HLM	VENDREDI 24 JUIN MATIN
TRESORERIE NICE AMENDES	VENDREDI 24 JUIN APRES- MIDI
PAIERIE DEPARTEMENTALE	VENDREDI 27 JUIN MATIN



